

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3757 - LUNDI 8 JUIN 2020

INSÉCURITÉ À L'EST

La CPI se saisit de la situation en Ituri



La procureure de la CPI, Fatou Bensouda

La procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, s'est dite profondément préoccupée par les nombreux rapports signalant une montée de violences graves depuis plusieurs mois en Ituri, en République démocratique du Congo, et plus particulièrement dans les territoires de Djugu et Mahagi.

Dans une déclaration du 4 juin, elle a indiqué qu'une mission de son bureau sera déployée dans le pays dès que les conditions liées à la crise sanitaire de la covid-19 le permettront. Il a été décelé, en effet, dans cette partie de la RDC, des actes qui pourraient constituer des crimes relevant de la compétence de cette Cour.

Page 3

CONTRAT SEMLEX-RDC

Les laïcs catholiques veulent voir clair



À quelques jours de l'échéance du contrat avec le Consortium belge Semlex pour la fabrication des passeports biométriques congolais, le Comité laïc de Coordination (CLC) exige du gouvernement des informations précises sur la hauteur de l'investissement ainsi que sur la répartition des

recettes générées. Le CLC qui insiste sur la nécessité de casser ce contrat qui, d'ailleurs, arrive à bientôt à l'échéance, souligne par ailleurs l'urgence et la transparence dans l'appel d'offres qui devrait intervenir dans la désignation du nouveau prestataire.

Page 3

SUCCESSION DE JEAN-MARC KABUND

L'UDPS s'en remet à l'arbitrage du président Tshisekedi

Les députés devront élire le remplaçant de Jean-Marc Kabund à la première vice-présidence de l'Assemblée nationale au cours de la séance plénière du 12 juin, a annoncé la présidente de la Chambre basse du Parlement aux députés. Pour le groupe parlementaire de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), l'autorité de référence du parti doit s'imposer afin de ne pas perdre ce poste « stratégique ».

« On est arrivé à un niveau où on ne peut compter que sur le chef de l'Etat. C'est lui qui doit déterminer qui est son candidat pour ce poste », a pour sa part indiqué Léon Mubikayi, président du groupe parlementaire UDPS et alliés.

Page 2



Des militants de l'UDPS au siège du parti.

SUCCESSION DE KABUND AU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

L'UDPS s'en remet à l'arbitrage du président Tshisekedi

Pour le groupe parlementaire de cette formation politique, l'autorité de référence de leur parti doit s'imposer afin de ne pas perdre ce poste « stratégique ».

Les députés devront élire le remplaçant de Jean-Marc Kabund à la première vice-présidence de l'Assemblée nationale, le 12 juin 2020. « L'élection du premier vice-président aura lieu au cours de la séance plénière du 12 juin 2020 à partir de 12 heures », a annoncé la présidente de la Chambre basse du Parlement, Jeannine Mabunda, aux députés.

Au sein de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le remplacement de son président par intérim au bureau de l'Assemblée nationale n'a pas fait l'unanimité. Le choix de son successeur continue à diviser. Le secrétaire général du parti au pouvoir en RDC, Augustin Kabuya, a officiellement instruit les députés membres de leur formation politique à ne pas postuler à ce poste laissé vacant par l'éviction de l'un de leurs et qui reviendrait de droit à l'UDPS.

Pour décanter la situation, le groupe parlementaire UDPS en appelle à l'intervention personnelle du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi. Les députés membres de cette formation politique, par le président de leur groupe, Léon Mubikayi intervenu sur les antennes de Top Congo, disent, en effet, s'en référer à leur autorité de référence pour décanter la situation afin que leur parti ne perde pas ce poste stratégique. « On est arrivé à un niveau où on ne peut compter que sur le chef de l'Etat. C'est lui qui doit déterminer qui est son candidat pour ce poste, qui est très important pour l'UDPS. Le parti a décidé qu'on ne pouvait pas chercher à briguer ce poste mais, moi, je pense qu'il était temps que le président s'impose pour ne pas perdre ce poste », a-t-il déclaré. A en croire ce député de l'UDPS, des conseils ont été donnés mais, comme il est



Jean-Marc Kabund, lors du vote qui l'avait porté au bureau de l'Assemblée nationale DR

toujours difficile de trouver un compromis au sein, la référence est faite au président Tshisekedi pour mettre fin à cette polémique.

Le programme déjà établi

Dans ce communiqué émis pour l'annonce de la date du scrutin pour combler le vide laissé par la déchéance, le 25 mai dernier, du Jean-Marc Kabund du poste du premier vice-président de la Chambre basse du Parlement congolais, la présidente Jeannine Mabunda a également étalé tout le programme conçu pour le remplacement de ce membre du bureau de cette institution. Selon ce canevas, le dépôt des candidatures ira du samedi 6 au lundi 8 juin à 17 heures ; alors que leur examen et affichage des listes des candidats sont prévus pour le 9 juin. La campagne électorale est programmée du 9 au 10 juin à minuit. Puis, l'audition des messages des candidats, le vote et l'installation du premier vice-président de l'Assemblée nationale interviennent le jeudi 12 juin à parti de 12 heures dans la salle de plénières.

Jean-Marc Kabund, rappelle-

t-on, a été évincé de ce poste de premier vice-président de la Chambre basse du Parlement à la suite d'une pétition initiée par le député Jean-Jacques Mamba, qui l'avait accusé d'affirmer sans preuve que le congrès allait coûter sept millions de dollars américains. Une vive tension avait été observée dans la salle de plénières, le 25 mai, avant le vote qui avait conduit à l'éviction de Kabund de son poste. Les députés UDPS, mécontents avaient, par la suite, quitté la salle, laissant le vote se tenir sans eux.

Dans ses premières déclarations, le premier-vice président déchu avait accepté cette décision de ses collègues députés, avant de se retracter. De son côté, son parti, l'UDPS n'a jamais accepté cette déchéance. Ce qui l'avait conduit à instruire les députés membres de son groupe parlementaire à ne pas postuler à ce poste pour succéder à Jean-Marc Kabund. Devant ce risque de voir ce poste leur échapper, les députés UDPS ont eu recours à Félix-Antoine Tshisekedi de qui ils disent attendre de trancher en « s'imposant ».

Lucien Dianzenza

RDC

La CPI se saisit de la situation en Ituri

Une mission du bureau de la procureure de la CPI « sera déployée en RDC dès que les conditions liées à la crise sanitaire de la covid-19 le permettront ».

La procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, s'est dite profondément préoccupée par les nombreux rapports signalant une montée de violences graves depuis plusieurs mois en Ituri, en République démocratique du Congo (RDC), et plus particulièrement dans les territoires de Djugu et Mahagi. Dans une déclaration du 4 juin, la procureure de la CPI a indiqué qu'une mission de son bureau sera déployée dans le pays dès que les conditions liées à la crise sanitaire de la covid-19 le permettront.

La procureure de la CPI a, en effet, décelé dans cette partie de la RDC des actes qui pourraient constituer des crimes relevant de la compétence de cette Cour. Citant des informations crédibles, Fatou Bensouda a relevé de nombreuses attaques armées contre la population civile, qui se sont intensifiées ces derniers mois sur plusieurs territoires de l'Ituri. Ces mêmes informations, fait savoir la procureure de la CPI, rapportent également des attaques répétées contre des camps de personnes déplacées internes et des communautés ciblées. De plus, a-t-elle poursuivi, elles signalent le meurtre et la mutilation de nombreuses personnes civiles, dont de nombreux enfants; des enlèvements et des exécutions sommaires ou extrajudiciaires; des crimes sexuels et à caractère sexiste contre des femmes, des filles mineures et des hommes; des pillages systématiques; des incendies et des destructions de maisons, de propriétés privées et d'édifices publics. « Je tiens à rappeler à tous les groupes et parties concernés que nous avons ouvert une enquête en RDC en 2004, et que mon bureau continue de surveiller avec une extrême vigilance la situation sur toute l'étendue du territoire congolais, y compris celle qui prévaut actuellement dans les territoires de l'Ituri », a indiqué Fatou Bensouda, qui dit, cependant, appeler tous les groupes et toutes les parties à cesser sans délai toutes les attaques, notamment contre la population civile, et à s'abstenir de recourir à toute violence criminelle contraire au Statut de Rome de la CPI.

Les autorités congolaises appelées à l'action

La procureure de la CPI exhorte les autorités de la RDC, conformément au principe de complémentarité qui est au cœur du Statut de Rome et qui confère aux Etats parties la responsabilité première de poursuivre et de juger, à intensifier leurs efforts pour que des enquêtes véritables soient menées. Fatou Bendouda attend des autorités de la RDC notamment de faire la lumière sur les crimes allégués, et à traduire en justice tous les auteurs et complices impliqués dans la perpétration des actes criminels, enregistrés dans la région de l'Ituri. Elle les encourage également, avec l'appui de leurs partenaires, à poursuivre résolument leurs efforts, en vue de protéger et de sécuriser les populations civiles et leurs biens, ainsi qu'à prendre les dispositions appropriées afin de prévenir la commission de tels actes à l'avenir. La procureure de la CPI assure que son bureau va intensifier ses contacts avec les autorités congolaises pour renforcer le travail déjà initié en vue de cartographier les incidents relevant potentiellement de la compétence de la CPI et d'échanger avec lesdites autorités sur les mesures urgentes à prendre, en particulier dans le cadre du traitement des cas prioritaires par la justice congolaise.

L.D.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

INSÉCURITÉ À L'EST

La CPI se saisit de la situation en Ituri

Une mission du bureau de la procureure de la CPI « sera déployée en RDC dès que les conditions liées à la crise sanitaire de la covid-19 le permettront ».

La procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, s'est dite profondément préoccupée par les nombreux rapports signalant une montée de violences graves depuis plusieurs mois en Ituri, en République démocratique du Congo (RDC), et plus particulièrement dans les territoires de Djugu et Mahagi. Dans une déclaration du 4 juin, la procureure de la CPI a indiqué qu'une mission de son bureau sera déployée dans le pays dès que les conditions liées à la crise sanitaire de la covid-19 le permettront.

La procureure de la CPI a, en effet, décelé dans cette partie de la RDC des actes qui pourraient constituer des crimes relevant de la compétence de cette Cour. Citant des informations crédibles, Fatou Bensouda a relevé de nombreuses attaques armées contre la population civile, qui se sont intensifiées ces derniers mois sur plusieurs territoires de l'Ituri. Ces mêmes informations, fait

savoir la procureure de la CPI, rapportent également des attaques répétées contre des camps de personnes déplacées internes et des communautés ciblées. De plus, a-t-elle poursuivi, elles signalent le meurtre et la mutilation de nombreuses personnes civiles, dont de nombreux enfants; des enlèvements et des exécutions sommaires ou extrajudiciaires; des crimes sexuels et à caractère sexiste contre des femmes, des filles mineures et des hommes; des pillages systématiques; des incendies et des destructions de maisons, de propriétés privées et d'édifices publics. « *Je tiens à rappeler à tous les groupes et parties concernés que nous avons ouvert une enquête en RDC en 2004, et que mon bureau continue de surveiller avec une extrême vigilance la situation sur toute l'étendue du territoire congolais, y compris celle qui prévaut actuellement dans les territoires de l'Ituri* », a indiqué Fatou Bensouda, qui



La procureure de la CPI, Fatou Bensouda

dit, cependant, appeler tous les groupes et toutes les parties à cesser sans délai toutes les attaques, notamment contre la population civile, et à s'abstenir de recourir à toute violence criminelle contraire au Statut de Rome de la CPI.

Les autorités congolaises appelées à l'action

La procureure de la CPI exhorte les autorités de la RDC, conformément au principe de complémentarité qui est au cœur du Statut de Rome et qui confère aux Etats parties la responsabilité première de

poursuivre et de juger, à intensifier leurs efforts pour que des enquêtes véritables soient menées. Fatou Bensouda attend des autorités de la RDC notamment de faire la lumière sur les crimes allégués, et à traduire en justice tous les auteurs et complices impliqués dans la perpétration des actes criminels, enregistrés dans la région de l'Ituri. Elle les encourage également, avec l'appui de leurs partenaires, à poursuivre résolument leurs efforts, en vue de protéger et de sécuriser les populations civiles et leurs biens, ainsi qu'à prendre les

dispositions appropriées afin de prévenir la commission de tels actes à l'avenir. La procureure de la CPI assure que son bureau va intensifier ses contacts avec les autorités congolaises pour renforcer le travail déjà initié en vue de cartographier les incidents relevant potentiellement de la compétence de la CPI et d'échanger avec les dites autorités sur les mesures urgentes à prendre, en particulier dans le cadre du traitement des cas prioritaires par la justice congolaise.

Lucien Dianzenza

CONTRAT SEMLEX-RDC

Le CLC veut voir clair !

La structure exige la lumière sur les recettes générées par cet arrangement lié à la fabrication des passeports congolais.

A quelques jours de l'échéance du contrat avec le Consortium belge Semlex pour la fabrication de passeports biométriques congolais, le Comité laïc de coordination (CLC) exige du gouvernement des informations précises sur les recettes générées par ledit contrat. Dans une déclaration publiée le 4 juin, intitulée « *Les Congolais exigent la transparence dans le dossier des passeports biométriques* », les laïcs catholiques disent, en plus, attendre des autorités congolaises, une lumière sur la répartition des bénéfices générés. « *Le CLC exige du gouvernement, au-delà de l'effet d'annonce de sa décision de ne pas renouveler ce contrat, des informations précises sur son évaluation, la hauteur de l'investissement et des recettes générées, la répartition des bénéfices, ainsi que le transfert des compétences qui devraient être réalisés* », peut-on lire dans ce document portant la signature du coordonnateur national, le Pr Isidore Ndaywell E Nziem, arrivé à la presse.

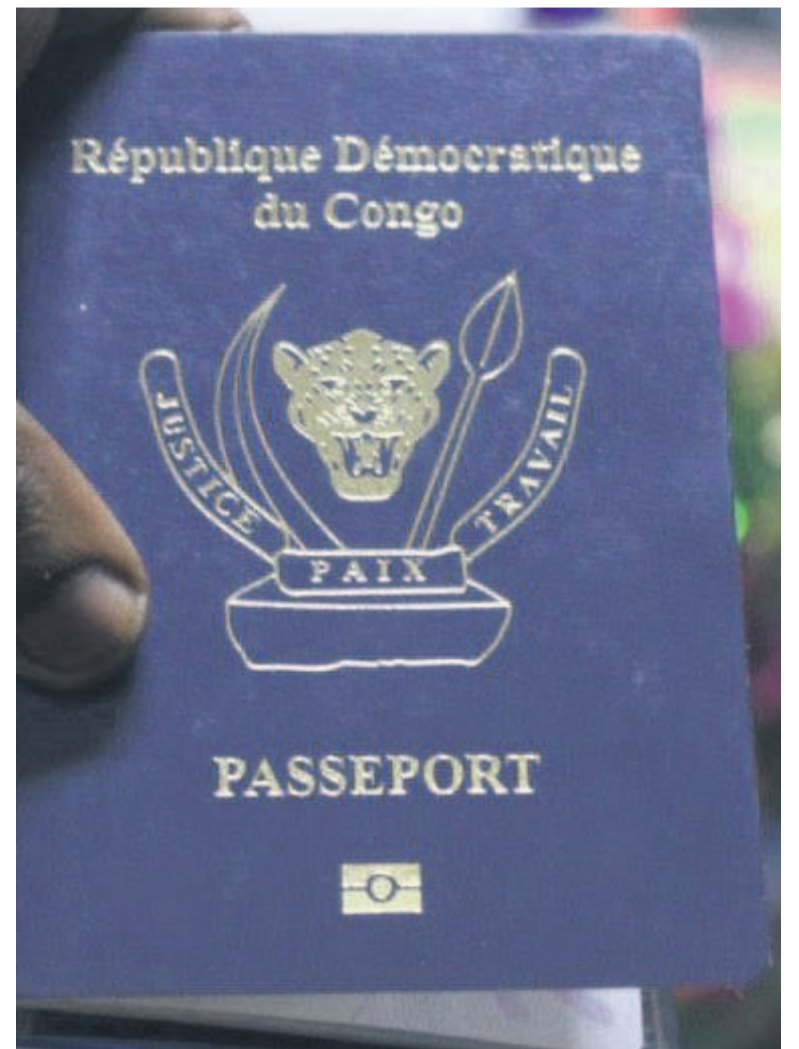
Dans le deuxième volet de sa

déclaration, le CLC, qui insiste sur la nécessité de casser ce contrat signé avec le consortium belge, qui, d'ailleurs, arrivait à l'échéance, ou de ne pas le proroger ni le renouveler, souligne également l'urgence et la transparence dans l'appel d'offres qui devrait intervenir dans la désignation du nouveau prestataire. Ce, a-t-il précisé, au cas où l'Hôtel de monnaie ne serait pas capable d'assurer ce service. « *Il serait, en effet, inadmissible et ridicule, qu'au-delà de l'échéance, la République continue à solliciter la fabrication des passeports biométriques par ce même consortium au motif qu'elle ne serait pas encore prête à envisager une autre solution* », a souligné le CLC. Pour les laïcs catholiques, une telle disposition serait un indice supplémentaire de l'extrême opacité qui semble avoir accompagné la gestion de ce dossier.

Il est, en effet, rappelé que le passeport congolais est parmi les plus chers au monde. Des enquêtes ont démontré que le prix initial proposé par le fabricant a été majoré à plus de 300 % et que

l'argent généré est partagé entre des personnes n'ayant pas droit, le Trésor public ne recevant qu'une infime partie. Des organisations non gouvernementales, mouvements citoyens et cinquante et un citoyens congolais ont dénoncé, dans une plainte du mercredi 13 mai auprès de la justice belge contre Semlex, le contrat passé entre le régime de l'ancien président Joseph Kabila et cette société belge. Ces organisations demandent à la justice d'enquêter sur les allégations de corruption liées à l'attribution du marché des passeports congolais à Semlex.

Dans une intervention sur les ondes de Radio Okapi, la ministre chargée des Affaires étrangères, Marie Ntumba Nzeza, a indiqué la résiliation de ce contrat avec Semlex. « *Je confirme ici que le contrat avec Semlex a bel et bien été rompu. Nous n'allons plus travailler avec Semlex pour renouveler le passeport de la RDC* », a-t-elle affirmé le vendredi 15 mai. La ministre a également fait remarquer que la RDC n'avait nullement l'intention de renouveler ce contrat avec la société Semlex. Dans une lettre du 7 mai adressée à cette société, la ministre congolaise des



Affaires étrangères l'a informée de la fin du contrat pour l'implémentation du système d'identification biométrique national, intégrant la production des passeports électroniques congolais. Selon Marie Ntumba Nzeza, qui a indiqué que le contrat va arriver

à expiration à partir du 11 juin 2020, Semlex devrait procéder à l'état des lieux de l'ensemble du système, infrastructures et logistique avec son cabinet afin d'arrêter les dispositions transitoires avant la fin de ce contrat.

L.D.

AFFAIRE MCK- MMG

La Licoco demande à la Cour de dire le droit

La Ligue congolaise de lutte contre la corruption (Licoco) a, dans un communiqué de presse daté du 2 juin, plaidé pour que la Cour puisse dire le droit dans le contentieux entre deux sociétés minières, notamment MCK Sarl et MMG Sarl.

Le tribunal de paix de Kamalondo à Lubumbashi a très récemment été saisi d'un contentieux entre la société MCK Sarl et MMG Sarl à la suite de la violation du contrat qui lie les deux sociétés minières. En 2006, la mine de Kinsevere avait été cédée à MMG Sarl, à condition que MCK Sarl conserve le droit exclusif d'effectuer les travaux requis pour le développement et l'exploitation de la mine dans le cadre d'un contrat d'entreprise, et ce, pour toute la durée de la vie de la mine. Cette condition avait été acceptée par la société MMG Sarl et consacrée dans deux contrats de cession des parts sociales signés avec MCK Sarl, le 12 décembre 2006, (point 3.3 du contrat de cession du 12 décembre 2006), et 10 avril 2012 (points 4.1 et 4.2 du contrat de cession du 10 avril 2012).

Le point 3.3 du contrat de cession du 12 décembre 2006 stipule : « MMG Sarl conclura un contrat fournissant une garantie appropriée à MCK Sarl afin de lui permettre de proroger le contrat d'entreprise minière actuel portant sur Kinsevere pendant toute la durée de la vie de la mine, à condition que toutefois, MCK Sarl puisse demeurer internationalement compétitive. Il est cependant entendu qu'au cas où le président du MCK Sarl, M. Moise Katumbi ou son fils Champion Katumbi viendrait à céder sa participation dans MCK Sarl aux tiers, MMG Sarl, selon le cas, sera en droit, à sa seule discrétion, de résilier ou renégocier ledit contrat d'entreprise ». Et les points 4.1 et 4.2 du contrat signé en 2012

réaffirment le droit exclusif de MCK Sarl à effectuer les travaux de développement et d'exploitation de la mine de Kinsevere en ce termes : « Il est toutefois expressément convenu que la cession réalisée aux termes du présent contrat par la cédante en faveur de la cessionnaire ne comprend pas les droits que MCK Sarl détient aux termes du contrat d'entreprise minière. Pour plus de clarté, la cessionnaire confirme qu'elle ne pourra se prévaloir d'aucun droit quelconque en relation avec le contrat d'entreprise minière, lequel contrat d'entreprise minière est exclusif de l'objet du présent contrat et continuera à bénéficier exclusivement à MCK ».

Depuis la signature du contrat en 2012, il n'y a pas eu de violation d'une clause contractuelle entre les deux parties jusqu'au départ de Moise Katumbi en exil à la suite des problèmes politiques qu'il avait avec le régime Kabila. MMG Sarl, note la Licoco, a profité de cet exil pour résilier unilatéralement le contrat en arguant que MCK Sarl avait été cédée à Necotrans Sarl, et que MCK Sarl n'était plus compétitif au niveau commercial. « La Licoco a pu obtenir les statuts de NB Mining Sarl, et à l'article 1 point 5, il est bien dit qu'en novembre 2015, Necotrans Mining Limited, société de droit Mauricien, ayant son siège social sis C/O Abax Corporates Services Ltd, 6th Floor, Tower A, CyberCity, Ebene, République de Maurice, devient propriétaire de la société Mining Company Katanga Truc-

ks », a révélé Ernest Mpararo, secrétaire exécutif de l'ONG de lutte contre la corruption et point focal de Transparency International en RDC. Ainsi, a-t-il avancé, MCK Sarl n'a jamais été cédée à qui que ce soit. Et de souligner : « MMG Sarl ne devait jamais avancer l'argument qu'il avance aujourd'hui disant que MCK Sarl avait été cédée à Necotrans. MCK Sarl et MCK Trucks Sarl sont deux entités différentes ».

Selon la Licoco, MCK Sarl s'est basé sur l'article 54 de l'acte uniforme de l'Ohada pour saisir le tribunal de paix de Kamalondo afin de demander la saisie conservatoire des biens corporels et incorporels de la Société MMG Sarl, car le recouvrement de la créance auprès de cette dernière était menacé. Toutes les démarches effectuées par MCK auprès de MMG pour un règlement à l'amiable ont été vaines. Et la Licoco « demande au Tribunal de commerce de Lubumbashi de se dessaisir de cette affaire, car la société MMG Sarl avait fait appel au jugement rendu par la Tribunal de paix de Kamalondo auprès du Tribunal de grande instance de Lubumbashi enrôlé sous RUA 034 et RUA 035 ». Cette structure de lutte contre la corruption recommande aussi de sanctionner les juges du Tribunal de commerce qui violeraient la loi en jugeant fondé et recevable l'appel de MMG Sarl qui a déjà fait appel au premier jugement du Tribunal de paix de Kamalondo auprès du Tribunal de grande instance de Lubumbashi et le processus est en cours.

Martin Engimo

V.CLUB

Diomi Ndongala brigue la présidence

Ancien président de coordination de V.Club, Eugène Diomi Ndongala (58 ans) veut revenir aux affaires. Il a déposé sa candidature au Comité suprême qui a ouvert une direction des candidatures pour la présidence actuellement vacante, après la démission du général Amisi Kumba « Tango Four ».



Ce dernier a, pendant douze années, dirigé le club avec un bilan globalement positif dont deux titres nationaux et deux finales perdues en Ligue des champions et en Coupe de la Confédération. Président du club de 2004 à 2006, Eugène Diomi Ndongala veut relever le défi de succéder à celui qui a stabilisé le club. L'on doit noter que lors de son passage, le V.Club faisait face à des troubles et divisions multiples. Il est en attente d'autres candidatures avant de présenter son programme d'avenir pour l'AS V.Club.

Homme politique et féru du sport, Eugène Diomi Ndongala a été parlementaire, vice-ministre de l'Economie et des Finances en 1994 et en 1996 dans le gouvernement du salut public du président Mobutu, et ministre des Mines en 2003 dans le gouvernement de transition avant d'être demis en 2004. Il avait posé sa candidature à l'élection présidentielle en 2006. En 2009, Diomi Ndongala est devenu agent match de la Fifa. Condamné à dix ans de prison et écroué à la prison de Makala en 2014 sous le régime de Joseph Kabila, il a été libéré le 21 mars 2019 à l'avènement du président Félix Antoine Tshisekedi. Et il veut renouer avec les sportifs en posant sa candidature pour la succession du général Amisi Kumba «Tango Four».

M.E.

FOOTBALL

Mbokani, Soulier d'ébène 2020, Ndongala reçoit le prix du mérite

L'attaquant congolais DieumerciMbokani (34 ans) a remporté son deuxième soulier d'ébène 2020, après celui obtenu en 2012 lorsqu'il évoluait à Anderlecht.



Il succède à l'ancien buteur tanzanien de Genk, Mbwana Ali Samatta, aujourd'hui à Aston Villa en Angleterre. La cérémonie s'est déroulée le 1er juin au Birmingham μEvent Center de Bruxelles. A partir de Monaco où il était en confinement, DieumerciMbokani a déclaré à Proximus Sports : « C'est un plaisir de remporter ce trophée, j'en suis fier. J'estime que je le mérite parce que j'ai fait une très belle saison. Je remercie mes anciens coéquipiers de l'Antwerp, puisque je suis en fin de contrat. Je ne peux pas dire si oui ou non je porterai encore les couleurs de l'Antwerp. Je souhaite encore un contrat d'une durée de deux ans, et on ne me propose qu'un contrat d'un an. Tous ces départs à l'Antwerp (Sinan Bolat, Laszlo Bölöni etc.), c'est triste, cela m'inquiète un peu. Anderlecht, le Standard, Bruges... Je suis ouvert à toutes les propositions ».

Meilleur buteur de la Pro League (D1 Belge) avec 18 réalisations après 29 journées de championnat. Il a devancé le belgo-angolais Clinton Mata au classement du Soulier d'ébène. Mais ce dernier a été élu joueur de l'année au FC Bruges. Notons que DieumerciNdongala a reçu le prix du mérite, en guise de récompense pour ses œuvres de charité à Kinshasa. A travers son Asbl Ndongalife créée en 2018, l'ancien joueur de Genk aujourd'hui sociétaire de Kasimpça en Turquie vient en aide aux orphelins, aux jeunes et aux femmes en maternité. Il parraine l'orphelinat « Les cris des enfants » dans la commune de Selembao.

M.E.

COVID-19

Equateur, la onzième province infectée

Alors qu'Equateur fait face à la onzième épidémie de la maladie à virus Ebola, la coordination nationale de la riposte à la pandémie de la covid-19 note dans son bulletin du jeudi 4 juin que cette province vient d'enregistrer son premier cas de la covid-19.

Sur les vingt-six provinces que compte la RDC, onze sont affectées par la covid-19 avec un cumul des cas confirmés de trois mille sept cent soixante-quatre. S'agissant des décès, le pays a enregistré quatre-vingt et un dont quatre-vingts confirmés et un cas probable. Le nombre de personnes guéries s'élève à cinq cents douze.

Pour la journée du 4 juin, cent vingt nouveaux cas ont été confirmés dans les provinces touchées par la pandémie. La ville de Kinshasa a rapporté quatre-vingt-six cas suivie de la province du Sud-Kivu avec vingt-six, cinq au Nord-Kivu, deux au Kongo central et un à l'Equateur. Deux mille six cent trente-huit patients

présentent une bonne évolution. Par contre, trois cent soixante-cinq cas suspects ont été détectés après investigations et quatre cent quinze échantillons testés.

Sur les onze provinces touchées, Kinshasa occupe la première place avec trois mille trois cent quatre -vingt-douze cas, Kongo central deux cent dix cas ; Sud-Kivu soixante-sept cas ; Nord-Kivu cinquante-trois cas ; Haut-Katanga trente-trois cas. Les provinces qui ont reçu moins des cas sont Ituri avec deux cas ; Kwilu deux cas ; Kwango un cas ; Haut-Lomami un cas ; Tshopo un cas et Equateur un cas.

Blandine Lusimana

MODE

Nandy Malaïka Nicodeme devenue mannequin grâce à Justin Bieber

La Belgo-Congolaise Nandy Malaïka Nicodeme, âgée de 20 ans, est la vedette de la campagne printemps-été 2020 de Reserved Re.Design

Née le 2 octobre 1999 dans la ville de Mons en Belgique, la jeune mannequin de 1,77 m, que plusieurs grandes marques s'arrachent, a été découverte lors d'un concert de Justin Bieber, dans le cadre de la tournée musicale « Bieber's Purpose » qui s'est déroulée en Belgique. C'est pendant qu'elle dansait sur le tube « Sorry » de Justin Bieber que Nandy Malaïka Nicodeme a été approchée par un détecteur de talents. Une chose en a entraîné une autre et elle a rapidement attiré l'attention de la directrice de casting Ashley Brokaw, qui l'a placée dans le défilé Prada Automne 2017, renseigne Vogue. « Si je n'avais pas été au show de Justin Bieber, je n'aurais probablement jamais rencontré mon agent, et avant qu'il ne dise que je devrais envisager de faire du mannequinat, je n'y avais jamais pensé! Peu de temps après, j'ai signé avec Next. Je suppose que je n'aurais jamais fait tout ce que j'ai fait et tout ce qui me reste encore à faire si je n'étais pas allée à son concert. Je lui suis donc reconnaissante, en quelque sorte. Et c'est mon chanteur préfé-



Nandy Malaïka Nicodeme

ré. », a fait savoir la jeune mannequin au magazine américain Vogue.

Par la suite, Nandy Malaïka Nicodeme signe chez la prestigieuse agence de mannequins Next, qui lui a fait défilé pour le show Hommes de Prada. « C'était très amusant

de défilé avec les garçons pour mon premier spectacle. On s'est tellement amusé, tout en gardant la même énergie toute la journée dans les coulisses. Je suppose qu'il y a une compétition plus naturelle entre les filles, mais

d'après mon expérience, tout le monde a été si gentil et authentique ».

Par la suite, de nombreux créateurs la sollicitent pour la faire défilé à l'occasion de la Fashion Week de Paris automne-hiver 2017-2018. «

Quand je suis arrivée à Paris, je pensais que je ferais un ou deux spectacles - je ne savais pas que je finirais par en faire autant! Même lorsque vous en avez assez de courir à tous les castings, la semaine de la mode est amusante; l'énergie et la créativité dont vous êtes entouré vous motivent », a déclaré la jeune mannequin à Vogue. Cette dernière a ainsi défilé pour Sonia Rykiel, Acne Studio, Prada, Yves Saint Laurent, Dior et Chanel.

Quand elle ne travaille pas, la plupart du temps, Nandy Malaïka Nicodeme aime passer du temps avec sa famille ou ses amis. « Ma maman est la personne qui a la plus grande influence dans ma vie. Depuis que je suis jeune, elle m'a appris que dans la vie je devrais saisir toutes les opportunités qui s'offrent à moi. Parfois je vais tomber, mais je dois juste me remettre en place. Mon frère est comme ma moitié. Je veux les rendre tous les deux fiers parce que ce sont les deux personnes qui ont eu le plus grand impact dans ma vie », a-t-elle signifié.

Patrick Ndingidi

MAZEMBE

Le renouveau par les jeunes formés au club ?

Sacré champion du Congo 2020 à la suite de l'arrêt de la 25^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) en sa manche aller à cause de la pandémie de la covid-19, le Tout-Puissant Mazembe de Lubumbashi devra faire peau neuve pour sa campagne africaine.

C'est depuis 2015 que cet ogre du football national et continental n'a pu brandir un trophée continental. Et l'objectif du club la saison prochaine est de ramener une étoile africaine supplémentaire. Aussi Mazembe se prémunit déjà pour ce faire. Le staff technique dirigé par l'entraîneur serbe Dragan Cvetkovic -qui a repris le tablier de l'ancien coach principal Pamphile Miyaho Kazembe bien qu'il soit encore dans le staff technique- a déjà transmis son plan de recrutement au président sponsor du club, le Moïse Katumbi Chapwe. « L'entraîneur actuel, Goran Cvetkovic, a déjà rencontré le chairman il y a quelques jours. Lors de la future assemblée générale du club, plusieurs décisions importantes seront annoncées aux supporters... Le plan de recrutement est déjà sur la table de Moïse Katumbi. Aucun nom n'a été officialisé aujourd'hui. Nous avons la vision des joueurs qui sont formés au club », a déclaré le chargé de communication du club, Héritier Yindula dans la presse lushoise. Des décisions importantes sur l'avenir du club ont été prises, a-t-il affirmé.

Budget important

Mazembe tient à garder son rang d'un des clubs africains de football dont l'assise financière est solide, avec un budget annuel supérieur à 8 millions d'euros. Et l'artisan de la bonne figure et de santé financière est bien entendu l'homme d'affaires Moïse Katumbi, ancien gouverneur de l'ex-province minière du Katanga. Il a réussi un pari rare en Afrique, remettre en état un club avec une histoire exceptionnelle et qui semblait un peu délaissé avant sa venue.

Avant son exil forcé en Europe pour des raisons politiques et son retour après les élections de décembre 2018, Moïse Katumbi avait laissé le club avec un budget de 13,4 millions d'euros, fait-on savoir, et une douzaine de partenaires et sponsors fidèles. Mais la principale source de revenus provient de Moïse Katumbi, via sa société Mining Company Katanga (MCK). « Cela représente entre 50 et 70 % du budget annuel », a laissé entendre Salomon Idi Kalonda Della, directeur financier du club. La billetterie et les transferts des joueurs sont aussi des sources



Les joueurs du club Mazembe

financières pour le club noir et blanc de Lubumbashi. Avec ce budget important, Mazembe recrute au pays et mais aussi à l'étranger, offrant des salaires attractifs sur le continent.

L'Option jeunes formés au club

Le bulletin de paie d'un joueur va de 2700 pour atteindre même 20 mille euros, alors que l'entraîneur a un revenu mensuel de pas moins de 10 mille euros. La masse salariale des Corbeaux du Grand Katanga représente 40 à 50 % du budget du club.

Mazembe compte s'appuyer sur ses propres joueurs pour la saison, et c'est avec raison. En effet, le club dispose d'un centre de formation, sans doute, le meilleur au pays. La Katumbi Football Academy existe depuis 2009 et fait partie intégrante du club. Une soixantaine des jeunes y sont logés, nourris et formés, et chacun touche entre 90 et 270 euros par mois, en plus des entraîneurs chargés de leur formation. Certes, le coût de la formation est élevé, comme dans d'autres centres de formation, mais le club y tient, car il s'agit

d'un investissement important, qui vise à former ses joueurs appelés à intégrer l'effectif professionnel ; ce fut le cas de Merveille Bope, aujourd'hui au Standard de Liège en Belgique, ou encore de l'actuel buteur maison, Jackson Muleka, convoité en Afrique et en Europe. Après la dure période de la Covid-19, le renouveau du TP Mazembe ne pourrait-il donc pas passer par son centre de formation, la Katumbi Football Academy ? Le plan de recrutement sera assez significatif à ce sujet.

Martin Engimo

Ecobank Transnational Incorporated

32^{ème} Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la trente deuxième Assemblée Générale Ordinaire qui sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Ecobank Transnational Incorporated, le **mardi 30 juin 2020 à 11h00 (heure de Lagos)**, à **Eko Hotels & Suites, 1415 Adetokunbo Ademola Street, Victoria Island, Lagos, Nigeria**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

I – Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des Comptes
2. Affectation du Résultat
3. Nomination d'Administrateurs
4. Ratification de la Cooptation d'Administrateurs
5. Renouvellement des Mandats des Commissaires aux Comptes
6. Approbation des indemnités des Administrateurs en fin de mandat

II – Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Annulation de la résolution relative à la consolidation des actions
2. Modification des Statuts

Recommandations COVID-19

En raison des problèmes de santé publique importants liés à la pandémie COVID-19, les gouvernements et régulateurs des pays dans lesquels le Groupe Ecobank opère, notamment le Gouvernement Fédéral du Nigéria, le Centre Nigérien pour le Contrôle des Maladies et le Gouvernement de l'État de Lagos (l'Etat hôte des réunions) ont émis de nouvelles directives limitant le nombre de personnes pour les rassemblements publics. En tant qu'entreprise citoyenne responsable, ETI entend se conformer strictement à cette restriction en plus des autres mesures de santé et de sécurité applicables. En conséquence, la participation aux Assemblées Générales de cette année se fera principalement par procuration conformément aux statuts de la société et à la loi applicable.

Compte tenu des raisons évoquées ci-dessus, tout actionnaire peut choisir l'une des personnes suivantes comme son mandataire pour le représenter aux Assemblées Générales:

- 1) M. Emmanuel Ikazoboh (Président du Conseil d'Administration)
- 2) M. Patrick Akinwuntan (Directeur Général, Ecobank Nigeria)
- 3) M. Olayiwola Olaleru (Directeur Général, EDC Securities Limited),
- 4) M. Akeem Oyewole (Directeur Général Stanbic Nominees)
- 5) M. Sunny Nwosu (Président de l'Association des Actionnaires Indépendants du Nigeria)

Les actionnaires sont encouragés à soumettre à l'avance, le formulaire de procuration ci-joint dûment rempli avec leurs intentions de vote et le déposer à Ecobank Transnational Incorporated, 2365 Boulevard du Mono, B.P. 3261 Lomé, Togo, ou l'envoyer par e-mail à AGM@ecobank.com avant la fin de la journée du 26 juin 2020.

Les actionnaires pourront également soumettre leurs questions avant les Assemblées Générales en envoyant un e-mail à AGM@ecobank.com. Les réponses aux questions sur les thèmes clés seront affichées dès que possible sur la page Relations avec les investisseurs du site Web Ecobank (www.ecobank.com/group/investor-relations).

La documentation relative aux Assemblées Générales est disponible pour consultation au Siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site Internet de la Société (www.ecobank.com), à partir de la date du présent avis.

Lomé, 2 juin 2020

Pour le Conseil d'Administration et P.O.,



Madibinet Cissé
Secrétaire Général

ecobank.com



Ecobank
La Banque Panafricaine



ECOBANK CONGO S.A., au capital de FCFA 10 000 000 000
RCCM CG-BZV-07 B 559, Immeuble de l'ARC, 3^{ème} étage, Avenue du
Camp, B.P. 2485, Brazzaville

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les actionnaires de la société ECOBANK CONGO sont conviés à une Assemblée Générale Mixte, le **vendredi 26 juin 2020 à 10 heures** dans la salle de réunion du 3^{ème} Etage de l'Immeuble de l'ARC à Brazzaville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport général et rapport spécial des Commissaires aux comptes
3. Approbation de l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
4. Affectation du résultat au 31 décembre 2019
5. Quitus aux administrateurs
6. Nomination d'administrateurs
7. Renouvellement de mandat d'administrateur
8. Fixation de l'indemnité globale annuelle des Administrateurs
9. Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes
10. Pouvoirs

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Modification des statuts de la société
2. Pouvoirs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au siège de la société 3^{ème} étage Immeuble de l'ARC à partir de la date du présent avis.

Brazzaville, le 05 juin 2020
Pour le Conseil d'Administration et Po

Hakinda N. MAYOULOU
Secrétaire Général

Votre magazine est de retour !



NUMÉRO SPÉCIAL COVID-19

Une nouvelle Afrique ?

Si la pandémie est encore loin d'être vaincue, le continent, contrairement aux prévisions catastrophistes, s'est distingué dans bien des domaines. Réactivité, solidarité, élaboration de solutions locales, implication de ses élites... En ces temps où tous les sujets sont sur la table et où le monde entend se réinventer, l'« Afrique d'après » semble porteuse de promesses.



DISPONIBLE DÈS MAINTENANT
 chez votre marchand de journaux
 et en édition digitale pour 1€ seulement

www.jeuneafrique.com



FORUM AFRICAIN DE L'ÉNERGIE 2020

Plus de deux mille décideurs attendus à Barcelone

La vingt deuxième édition du Forum africain sur l'énergie aura lieu du 30 juin au 3 juillet à Barcelone, en Espagne. L'événement est dédié aux opportunités d'investissement dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures en Afrique.

Placé sous le thème « Investissement et impact », cette année, le Forum mettra l'accent sur le développement durable et l'impact des projets énergétiques. Aussi, il permettra aux étudiants prometteurs en finance, droit et ingénierie, en provenance d'Afrique et du pays hôte de découvrir plusieurs possibilités de développement énergétique dans leurs pays respectifs.

L'activité réunira plus de 2000 preneurs de décisions des secteurs public et privé autour des séances dynamiques privilégiant l'interactivité entre les panélistes et les délégués, avec des séances de questions-réponses interactives, des séances approfondies, des tables rondes et des débats percutants.

Pendant trois jours, différentes thématiques dans le domaine de la technologie à savoir : l'avenir des batteries, des technologies

de rupture et de l'intelligence artificielle, seront au cœur des échanges.

En outre, une séance spéciale sera consacrée aux signatures des projets. L'un des points forts de l'événement sera l'Africa Challenge Cup. Ici, il sera question d'un championnat de football visant à lever des fonds pour des associations de bienfaisance.

Invitée à cette rencontre, la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour l'initiative Énergie durable, Damilola Ogunbiyi, a signifié que l'Afrique est une région pleine de promesses et d'opportunités économiques. « Le moment est venu pour nous tous de nous unir afin de favoriser les investissements, de prendre des engagements audacieux et de créer de nouveaux partenariats capables d'offrir une

énergie fiable, moderne et durable à un prix abordable à tous les Africains », a-t-elle déclaré.

Le Forum africain sur l'énergie consacrera, à cet effet, un volet au rôle de l'Afrique dans la réalisation du septième Objectif de développement durable, qui garantit l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. « ... alors même qu'il ne nous reste plus qu'une décennie pour atteindre le septième Objectif de développement durable, plus de 573 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité en Afrique, ce qui porte atteinte au potentiel économique, à la situation sanitaire et à la prospérité de la région », a déploré Damilola Ogunbiyi.

Gloria Imelda Lossele

FINANCE

Des analystes renouvellent leur soutien à la BOAD

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) vient d'avoir le quitus des analystes financiers. Ils n'ont pas pronostiqué une détérioration significative des encours de crédits de l'institution, malgré la crise sanitaire actuelle. Seule réserve, l'hypothèse de la fin du franc CFA.

L'Agence Moody's a maintenu sa notation «Baa1» et une perspective «stable» pour la BOAD, reflétant « la forte liquidité» des fonds propres et le «soutien des actionnaires envers son mode de gestion». A travers ces notations, la Banque a renouvelé «son message de confiance aux investisseurs internationaux». Du côté de l'agence Fitch, dont la note est «BBB», elle maintient son rating, accompagné d'un message prudentiel pour l'avenir, en raison des liens entre les institutions sous-régionales et la France, à l'heure de la remise en cause du franc CFA. L'agence note néanmoins une perspective négative liée à la prise en compte « de facteurs macroéconomiques exogènes».

Une « implication qui ne remet en cause ni les «fondamentaux» de la banque, ni «la qualité intrinsèque de sa signature qui demeure l'une des cinq meilleures sur le continent africain sur la base de son rating», se félicite la BOAD. Pour la vice-présidente de Moody's, Lucie Villa, Coautrice de la note, « la banque a rapidement décaissé des fonds d'urgence à tous les Etats membres en réponse à l'épidémie de coronavirus». Cette initiative affaiblira l'adéquation des fonds propres de la BOAD, mais seulement de manière marginale». Mais Moody's souligne qu'elle pourrait abaisser sa notation si l'apport en capital venait à se détériorer.

Pour la BOAD, cette note vient confirmer la solidité des fondamentaux de la banque, malgré les effets induits par la pandémie de la Covid-19 qui touche les économies des pays de la zone Uémoa. Pour la banque, il s'agit d'un satisfecit». Après son plan stratégique 2013-2019, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest s'attelle à boucler son nouveau plan stratégique quinquennal de la période 2021-2025 avec « des ambitions plus proches des attentes de ses pays membres et des besoins des populations, tout en prenant en compte la problématique spécifique de la Covid-19».

La Banque, par le biais du Trésor français, permet un accès continu aux devises en cas d'épuisement du pool régional de réserves internationales. Fitch spécule que la parité fixe du franc CFA (ou de l'éco) ouest-africain avec l'euro restera inchangée, et que les principales caractéristiques de l'Uémoa et de l'arrangement monétaire avec la France, y compris l'ancrage à l'euro, les réserves régionales mises en commun et la garantie de convertibilité du franc CFA en euro, resteront inchangées à moyen terme.

Créée en 1973, la BOAD a financé plus de 1 200 projets pour le compte des États membres et des entreprises du secteur privé de l'Uémoa, pour un montant total de 5 817,8 milliards FCFA (8,87 milliards d'euros).

Noël Ndong

Adieu
Maman Joséphine Likoka



La famille Manzola Manebi,

ses filles Ikoka Manebi Carine et

Madame PONGAULT (Meddha) née Elonga-Vandelf,

ont la très grande tristesse de vous faire part de son décès :

Elle a été enlevée à leur inébranlable affection

le 25 mai 2020 à Kinshasa.

Le programme de ses funérailles
fera l'objet d'un prochain communiqué.

« Repose en paix Likokette »

IN MEMORIAM



Colonel Onanga

Jean-Pierre

7 Juin 2019 - 7 Juin 2020

Le temps passe, les souvenirs s'estompent, les Sentiments changent, les gens nous quittent, mais le cœur n'oublie jamais.

COVID-19

Le M.C.D.D.I poursuit sa campagne de désinfection

La seconde étape de la campagne de désinfection lancée le 29 mars dernier, par le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (M.C.D.D.I), a débuté le 5 juin à Brazzaville au commissariat du quartier « Ta Ngoma », arrondissement 2 Bacongo.



A « Ta Ngoma », la présidente du comité de ce marché, Bernadette Mayouma, a remercié l'acte posé par ce parti. « Il faut revenir pour mettre la propreté », a-t-elle signifié. « C'est un geste qui vient à point nommé et j'espère que cela va soulager les vendeuses et vendeurs du marché. Pour les récalcitrants qui ne veulent pas porter les masques sous prétexte que la maladie n'existe pas, nous avons mis en place une brigade de contrôle pour les punir », a renchéri de son côté, Hilaire Koubaka, président du comité de marché « commission » qui compte plus de 450 vendeuses et vendeurs.

Interroger sur le sens de cette opération, le président du MCDDI de l'arrondissement 2 Bacongo, Brice Loeticien Nsouna Mayela, a déclaré, « Vous savez que depuis décembre 2019 le monde entier est frappé rudement par le coronavirus et notre pays le Congo n'est pas épargné des effets néfastes de cette pandémie. J'exhorte la population congolaise en général et celle de Bacongo en particulier à l'utilisation efficace des masques et au respect strict des mesures barrières car c'est le seul moyen pour nous de nous protéger contre ce virus et de stopper la propagation de ce virus dans

L'équipe de désinfection en pleine opération notre pays ». Pour ce faire, le MCDDI a distribué les masques aux habitants de Bacongo et procédé à la désinfection de certains commissariats et marchés de cet arrondissement. Outre le commissariat de Ta Ngoma, le commissariat de quartier « Mpissa », les marchés jouxtant ces structures ont reçu aussi des masques de protection. Rappelons que c'est le comité local de développement, une ONG chargée des opérations de nettoyage basée à Madibou, qui a procédé à cette opération de désinfection en utilisant le chlore et autres produits chimiques.

Jean Jacques Koubemba

DIASPORA

L'association Adelia appuie le poste de santé de Kingoma

Dans la réalisation de ses projets d'accès aux soins de santé primaire, l'ONG Aide au Développement local et inter-régional en Afrique / Adelia, accompagne l'équipe du poste de santé de Kingoma au Congo.




Poste de santé de Kingoma près de Madingou au Congo


Juste avant que la covid-19 ne sévisse, Adelia avait acheminé le fruit de ses ventes du marché de Noël de Morangis et un mouvement de solidarité depuis la France avait permis la confection des premiers lits, des tables, des bancs, de l'équipement du bureau du gestionnaire et des tableaux d'affichage du poste de santé du village Kingoma, situé à 10 km du Centre hospitalier de Madingou.

Ce poste de santé communautaire, construit sur un terrain mis à la disposition d'Adelia par le comité de village, permet aux villageois de Kingoma et ses environs de bénéficier de soins de santé primaires, d'un meilleur suivi maternel et infantile, d'un petit dépôt pharmaceutique et d'actions de prévention, ainsi que l'expliquent les membres du bureau. Inauguré depuis le 27 juillet 2019 en présence du Vice-président du Conseil départemental de la Bouenza, représentant du sous-préfet, du médecin responsable du district sanitaire et des chefs des comités de villages, accueille progressivement les patients. Le poste a connu sa première naissance le 27 février, où l'enfant nouveau-né Ernest Koma a vu le jour entre les mains expertes de Thérèse et Anne de l'équipe de la maternité. A la sortie de la crise sanitaire, l'association appelle ses adhérents et sympathisants à continuer à soutenir l'accompagnement de la réalisation du projet. Son assemblée générale annuelle, initialement prévue le 20 juin, est reportée en septembre.

Marie Alfred Ngoma



POUR UNE GESTION DURABLE DES FORETS TROPICALES





PEFC
PEFC01-00-01

COMMUNIQUE DE PRESSE

ANNONCE RELATIVE A L'OUVERTURE DE LA DEUXIEME CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA NORME DE CERTIFICATION DE GESTION DURABLE PAFC BASSIN DU CONGO

DU SAMEDI 23 MAI AU LUNDI 22 JUIN 2020

Au terme de la première consultation publique tenue du 13 Décembre 2019 au 14 Février 2020, les commentaires reçus des parties prenantes ont été analysés et des propositions de modifications de certaines exigences et annexes de la norme ont été faites.

La version de la norme avec ces propositions de modifications a été soumise au test pilote à l'issue duquel toutes les propositions de modifications (de la CP1 et du test pilote) ont été transmises aux membres du Forum d'élaboration des normes PAFC BC pour discussions et formulation d'une nouvelle version de la norme à soumettre à la deuxième consultation publique.

Y faisant suite, l'ATIBT informe les parties prenantes de la gestion des ressources forestières dans le Bassin du Congo de l'ouverture de la deuxième consultation publique portant sur cette version de la norme de certification de gestion durable validée par le Forum.

Cette deuxième consultation publique sera ouverte le Samedi 23 Mai jusqu'au Lundi 22 Juin 2020.

Les commentaires des parties prenantes peuvent se faire en :

- remplissant le formulaire de commentaires dédié et en le transmettant par email à l'adresse coordination@pafc-certification.org ;
- Obtenant une version papier de la norme et du formulaire de commentaires auprès des PAFC nationaux du Cameroun, Congo Brazzaville et Gabon puis en déposant le formulaire de commentaires rempli à l'un de ces PAFC nationaux.

Les parties prenantes désireuses de contribuer à l'élaboration des normes de certification PAFC Bassin du Congo au travers de cette consultation publique sont invitées à prendre connaissance des modalités et informations nécessaires sur le site internet de l'ATIBT en suivant le lien <https://www.atibt.org/fr/developpement-et-institutionnalisation-dun-systeme-de-certification-pafc-pour-le-bassin-du-congo-ouverture-de-la-seconde-consultation-publique-sur-la-norme-de-certification-de-gestion-durable/> ou le site internet de PAFC en suivant le lien : <http://www.pafc-certification.org/pafc-bassin-du-congo/actualites-pafc-bassin-du-congo/2570-seconde-consultation-publique-pafc-bassin-du-congo>

Il est à noter que les formulaires de commentaires remplis seront **reçus jusqu'au Lundi 22 Juin 2020 au plus tard.**

Le 22 Mai 2020
é Benoît Jobbe-Duval

CREDIT DU CONGO «C.D.CO.»
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.476.730.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : AVENUE AMILCAR CABRAL BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM : 07-B 459 - NIU M2006110000051122

AVIS DE CONVOCATION

Le Actionnaires du Crédit du Congo sont convoqués à la réunion annuelle de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Brazzaville le jeudi 25 juin 2020 à 09 heures au siège social de la banque, sis avenue Amilcar CABRAL, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport Général des Commissaires aux Comptes
3. Approbation de l'arrêté des Comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2019
4. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
5. Affectation des résultats de l'exercice 2019
6. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes
7. Démission d'un Administrateur
8. Approbation des conventions réglementées
9. Fixation de l'indemnité allouée aux Administrateurs
10. Pouvoirs de dépôt légal

Au cas où vous seriez dans l'impossibilité de participer à cette réunion, vous pourriez déléguer à un mandataire de votre choix, à l'aide du formulaire mis à votre disposition, les pouvoirs que vous détenez.

Le Conseil d'Administration

COVID-19

Les entreprises exhortées à renforcer les mesures sanitaires pour sauver l'activité économique

En séjour de travail dans le département de la Bouenza, la ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a appelé les industries qui y sont installées à renforcer les mesures sanitaires visant à endiguer la propagation de la Covid-19 afin que l'activité économique se développe sans problème.

Dans ce contexte d'état d'urgence sanitaire, où les cas de contamination à la Covid-19 ne font qu'augmenter, les responsables de la société Dangote Ciment (cimenterie implantée Loutété), de Saris-Congo (fabrication du sucre) et de la Société de recherche d'exploitation minière (Soremi) installée à Mfouati, la Société nouvelle des ciments du Congo (Sonocc) ont échangé avec la ministre en charge de la Santé, le 5 juin à Nkayi, sur le renforcement des mesures de riposte et de l'accompagnement qu'elles peuvent apporter au gouvernement en la matière. « Nous avons tous la même préoccupation : celle de ne pas arrêter l'activité économique. Mais si les conditions sanitaires ne le permettent pas, nous en arriverons là. Ces entreprises doivent donc participer activement à la riposte », a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo en reconnaissant que ces sociétés sont coopératives depuis le début de la pandémie.

Ainsi, les médecins de ces différentes entreprises devraient



collaborer avec l'équipe départementale de riposte pour protéger la population, les employés, les collaborateurs et sauver l'activité économique. « Nous devons travailler ensemble, dans la transparence pour être

au même niveau d'information », a souligné la ministre sur les aspects liés à la surveillance épidémiologique. La réorganisation des espaces au sein de ces sociétés dans les zones de forte concentration de sorte que les employés travaillent par rotation a été suggérée en bannissant la stigmatisation.

Du côté des entreprises, l'engagement a été pris pour renforcer les mesures afin d'éviter la propagation de la Covid-19. En leur sein, les dispositions sont d'ailleurs prises dans ce sens. « Notre premier challenge, c'est la prévention. Les équi-

pements de protection sont mis à la disposition des employés, les mesures barrières édictées par le gouvernement sont appliquées. Nous devons les renforcer car il y a la campagne sucrière qui commence ce 10 juin car nous sommes déjà en fin de stock 2019 », a expliqué le directeur général de Saris Congo, Guillaume Ranson. L'entreprise qui a l'exclusivité de fournir du sucre au pays, rappelons-le, avait enregistré un cas covid-19 importé qui a été suivi et traité.

En réalité, la situation ne concerne pas uniquement les entreprises installées dans le dé-

partement de la Bouenza. Celles implantées dans d'autres localités notamment Pointe-Noire et Brazzaville, les départements les plus touchés, sont aussi appelées à redoubler de vigilance dans la prévention pour endiguer la propagation de la Covid-19.

Les hôpitaux renforcent les dispositions

Le Comité national de riposte contre la Covid-19, conduit par la ministre en charge de la Santé, a visité l'hôpital de base de Madingou qui améliore le circuit de prise en charge des victimes de la pandémie en aménageant les modules qui leur sont dédiés. A l'hôpital de base de Nkayi, le site de prise en charge des cas symptomatiques tourne à plein régime. « Nous constatons que les dispositions sont prises pour mieux riposter à cette pandémie au niveau du département », a indiqué la ministre en charge de la Santé.

Point épidémiologique

En date du 5 juin, le Congo a totalisé 635 cas de Covid-19 dont 182 guéris, 20 décès. Brazzaville compte 341 cas, Pointe-Noire 274, le département de la Bouenza arrive en troisième position avec 7 cas dont 4 nouveaux. Le Kouilou en compte 6, le Pool 5, la Sangha 1, la Cuvette 1, selon le point épidémiologique fait par le coordonnateur national technique de riposte, le Dr Gilbert Ndziessi.

Rominique Makaya

« Nous avons tous la même préoccupation : celle de ne pas arrêter l'activité économique. Mais si les conditions sanitaires ne le permettent pas, nous en arriverons là. Ces entreprises doivent donc participer activement à la riposte »

LE FAIT DU JOUR

Encore Floyd

Posez un genou à terre et soupirez : « que cessent tous les racismes ! » Le geste, pour emprunter au langage des réseaux, est devenu viral puisqu'il est répété par les stars du sport professionnel et par des personnalités politiques pour faire corps avec l'idée que la meilleure façon de rendre la planète Terre agréable est d'œuvrer à la promotion des droits et des libertés pour tous ses habitants.

La mort de George Floyd aux Etats-Unis, dans les circonstances qui se passent de commentaire, a créé une onde de choc dans les consciences au pays de l'Oncle Sam et dans le reste du monde. Au point de détourner les regards qui étaient jusque-là fixés sur la pandémie du coronavirus, vers les manifestations organisées dans plusieurs

villes américaines et européennes contre la persistance des injustices à l'égard de la population noire de ce pays.

D'une pandémie à l'autre, certains analystes n'ont pas hésité à parler de « pandémie du racisme et de la discrimination », pour évoquer la brutalité policière telle qu'elle fait des ravages aux Etats-Unis parmi les minorités. Parce que la pratique qui consiste à s'acharner contre ces populations dans ce pays est ancienne et rien, en apparence, n'ébranle les hommes en uniformes qui se rendent responsables de graves dérapages contre des personnes qu'ils interpellent dans le cadre de leur service.

Mardi 9 juin, jour de son inhumation, deux semaines auront passé depuis le décès de cet Afro-Amé-

ricain de quarante-six ans suite à son interpellation par quatre policiers, dont l'un d'eux, Derek Chauvin, en a fait son affaire personnelle jusqu'à ce que mort s'en suive. Les commerces et les voitures ont brûlé dans plusieurs villes du pays, les prises de parole se sont enchaînées pour dénoncer « un crime horrible », et tout compte fait le message porté par les nombreuses voix plaçant la sanction des coupables a été entendu.

Le jour où donc justice sera rendue sur le meurtre du 25 mai, peut-être que les Etats-Unis en profiteront pour mieux orienter le travail des agents chargés du maintien de l'ordre dans leurs agglomérations, et plus globalement du regard de ces derniers à l'endroit des gens de couleur. On a pu comprendre que dans une certaine mesure, les

souches du racisme dont on plaint les énormités viennent du fonctionnement des puissantes institutions publiques.

Il est indiqué que le jour du drame, lorsqu'il reçoit l'appel de l'employé d'une épicerie décrivant Floyd comme un homme « affreusement saoul » et « n'ayant contrôle de lui-même », le policier a insisté pour savoir de quelle race était-il « blanc, noir, amérindien, hispanique, asiatique ? » « Si cette version des faits est avérée, elle serait le témoignage que le mal est profond. Il ne faut pas en douter un seul instant, les Etats-Unis ont toutes les intelligences pour changer la donne. Pour beaucoup, l'affaire George Floyd est le début d'une nouvelle espérance contre ce ségrégationnisme d'un autre âge.

Gankama N'Siah

ECOTOURISME

La conservation intégrée à base communautaire des écosystèmes de tourbières fait l'objet d'une rencontre à Brazzaville

Cette rencontre de haut niveau dans le cadre de la préparation du projet sur la conservation intégrée à base communautaire des écosystèmes de tourbières et la promotion de l'écotourisme dans les paysages du Lac Télé en République du Congo, s'est tenue, le 4 juin, sous les auspices de la ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault.

La rencontre a réuni les directeurs généraux des entreprises privées évoluant dans les départements de la Likouala et de la Sangha, ainsi que les représentants des administrations publiques.

En effet, de découvertes récentes, les tourbières de la cuvette centrale du bassin du Congo qui s'étendent sur près de 145 500 km² entre la République du Congo (RC) et la République démocratique du Congo (RDC), font l'objet d'une attention particulière de la communauté internationale. Cet intérêt appuyé pour cet écosystème fragile est essentiellement dû au fait que ce dernier est le berceau d'une biodiversité riche et unique mais aussi un important puits de carbone avec environ 30 milliards de tonnes de carbone séquestrés, ce qui, à l'échelle mondiale, représente deux à trois ans d'émissions de gaz à effet de serre ou vingt années d'émission des Etats-Unis.

« L'importance des quantités de carbone emprisonnées révèle que nous ne pourrions atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat si cet écosystème n'était pas géré de manière durable », a déclaré la ministre lors de la cérémonie d'ouverture. Consciente de cette responsabilité historique, la République



Les participants à la réunion de haut niveau (crédit photo/DR)

du Congo a abrité en mars 2018 la troisième réunion des partenaires de l'Initiative mondiale sur les tourbières à l'issue de laquelle a été signée la Déclaration de Brazzaville pour une gestion durable des tourbières.

La volonté du Congo exprimée au plus haut niveau est de préserver ses tourbières par la mise en œuvre des mécanismes inclusifs et participatifs qui contribueront à leur conservation et leur gestion durable. « C'est dans la droite ligne de ces engagements que le président de la République, chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, a accepté de prendre en main la destinée de la commission climat de l'Afrique centrale dédiée au changement climatique et à la sauvegarde de l'écosystème du bassin

du fleuve Congo. Le président de la République est également à la tête du fonds bleu, qui est le bras financier de cette commission climat. Il vous souviendra que ce fonds lancé en 2017 par une douzaine de pays de la région et du Maroc, a été présenté lors de la COP22 de Marrakech en novembre 2016 avec l'appui de la fondation Brazzaville pour la paix et la préservation de l'environnement », a indiqué la ministre Arlette Soudan-Nonault. Le paysage du Lac Télé, situé dans le département de la Likouala abrite un certain nombre d'espèces animales dont les gorilles de plaine et les éléphants de forêt, avec des densités parmi les plus élevées enregistrées dans la région. Il abrite également des

tourbières tropicales parmi les plus importantes au monde. Le projet en préparation avec l'appui du PNUF et du FEM, vise à développer une approche intégrée pour la gestion des tourbières du paysage du Lac Télé par le biais d'un modèle de gouvernance local et pertinent. Cette approche intégrée exige une réelle implication du secteur privé dans les efforts de conservation. Ceci se fera par la promotion des pratiques de gestion durable des tourbières et des ressources naturelles dans le paysage du Lac Télé.

« Une dégradation des écosystèmes et la perte de services qui en découlerait représentent un grand danger pour vos activités économiques. La pression sur les écosystèmes du paysage pour différents

usages est grandissante à travers les activités menées par les entreprises du secteur privé exerçant dans les domaines de l'exploitation forestière, du développement des plantations agro-industrielles, de l'exploration minière et des hydrocarbures dans la périphérie du paysage », a rappelé la ministre. De plus, le développement de ces différentes activités et le processus de transformation des produits au niveau local, ainsi que l'amélioration des transports, demandent la mise en place d'infrastructures importantes. En adoptant une approche intégrée et en mettant au centre de ses actions la participation communautaire, le renforcement des capacités pour le développement local, la promotion des options alternatives de régénération des revenus pour les communautés locales, notamment les femmes et les jeunes, et la promotion de la participation du secteur privé pour un mode de production et de consommation durable, ce projet est en droite ligne le projet de société 2016-2021 « la Marche vers le développement » du président de la République Denis Sassou N'Guesso », a précisé la ministre du Tourisme et de l'Environnement.

Bruno Okokana

COVID-19

Le virus progresse toujours rapidement dans certains pays

Le nouveau coronavirus continue de progresser très vite dans certaines parties du monde : Afrique du Sud, Brésil, Mexique.

Le président sud-africain Cyril Ramaphosa a promis vendredi l'envoi de renforts médicaux dans la province du Cap-Occidental (sud-ouest), dont les capacités hospitalières sont menacées par l'augmentation rapide des cas de coronavirus.

La région de la ville du Cap (sud-ouest) est devenue ces dernières semaines l'épicentre national de la pandémie, dont elle concentre les deux tiers des 40.000 infections et les trois quarts des 848 décès recensés à ce jour.

L'Afrique du Sud est le pays d'Afrique subsaharienne le plus touché par la pandémie. Lors des dernières vingt-quatre heures, elle a enregistré plus de 3.200 nouveaux cas de Covid-19, un record depuis le début de la crise. M. Ramaphosa avait ordonné le 27 mars à ses 57 millions de concitoyens un confinement strict destiné à ralentir la propagation de la maladie. Si elle a permis de ralentir l'épidémie, cette mesure a aussi mis l'économie du pays, déjà en récession, au ralenti et contraint ses autorités à assouplir progressivement ce régime. Depuis lundi, la quasi totalité des secteurs y ont repris leurs activités. Ailleurs dans le monde, le Brésil a dépassé les 34.000 morts et la maladie progresse vite au Mexique tandis que les Etats-Unis demeurent le pays le plus touché en nombre de morts (108.211 décès pour 1.872.660 cas).

En France, le Conseil scientifique a affirmé vendredi que la pandémie de Covid-19 était contrôlée même si le virus continue de circuler dans certaines régions. Son voisin espagnol devrait rouvrir ses frontières le 1er juillet. Selon une nouvelle étude publiée par le quotidien britannique The Guardian, 5,2% de la population espagnole aurait été contaminée et un tiers des Espagnols infectés seraient asymptomatiques.

Economiquement, l'Espagne, l'Italie et la France font partie des pays les plus affectés par le coronavirus avec une chute de leur valeur ajoutée de plus de 30 points. A l'inverse, les Etats-Unis (-22 points) ou l'Allemagne (-24 points) s'en sortent un peu moins mal, tandis que les économies émergentes résistent mieux à ce stade (-15 points).

Les plans de relance d'une économie mondiale en panne sont maintenant à l'étude, « l'occasion unique de verdir massivement l'économie mondiale afin d'éviter une crise climatique », ont lancé vendredi des gouverneurs de banques centrales avec l'envoyé spécial de l'ONU pour le climat Mark Carney. Il est nécessaire de penser au-delà de la pandémie, préviennent-ils dans une tribune co-signée publiée par le quotidien britannique The Guardian, alors même que les pays dans le monde sont loin de respecter les accords de Paris sur le climat, qui visent à limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.

Les signataires estiment qu'agir tout de suite permettra d'éviter des ajustements brutaux ultérieurs et appellent le monde économique et financier à s'adapter. Ils plaident pour des plans de relance dont l'argent serait destiné en grande partie à la transition énergétique, à l'investissement dans les énergies renouvelables ou encore dans les bâtiments plus propres.

Julia Ndeko avec AFP

DÉCÈS DE L'ARTISTE SAMBADIO

Le bureau exécutif national de l'UMC prépare les obsèques du disparu

Suite au décès de l'artiste musicien Sambadio de son vrai nom Dieudonné Samba, le 3 juin dernier au Centre hospitalier universitaire de Brazzaville, le bureau exécutif national (BEN) de l'Union des musiciens congolais s'est retrouvé pour mettre les choses au point afin que ce grand nom de la musique congolaise puisse bénéficier des obsèques dignes de ce nom.



Les membres du bureau exécutif de l'UMC lors de la réunion (crédit photo/Adiac)

Parlant du sens de ces retrouvailles, le président du BEN de l'UMC, Magloire Bonguili dit Pape God, a déclaré à la presse : « Nous sommes réunis suite à la mort de notre confrère Sambadio. Le bureau exécutif national de l'UMC s'est réuni pour voir comment faire face à cette situation. Nous allons nous rendre d'abord vers notre ministre de tutelle pour lui annoncer officiellement la mort de Sambadio, parce que le ministre Dieudonné Moyongo était activement impliqué pour le rétablissement de Sambadio. Il avait rendu visite à l'artiste et lui avait remis une enveloppe. A l'orée de la mort Sambadio, le ministre nous avait promis de continuer à se battre pour le soutenir. Mais hélas ! Le malheur est arrivé. Nous allons nous rendre ensuite vers la famille de l'illustre artiste

disparu pour mettre certaines choses au point. »

S'il y a des artistes musiciens qui ont côtoyé Sambadio depuis des décennies, Gypsie la tigresse de la musique congolaise, en est une. Elle a vécu les derniers instants de l'artiste jusqu'à son dernier souffle. Elle a expliqué ce qu'a été l'homme. « Je l'appelais le vieux Sambadio, c'est quelqu'un sur qui je me suis même basée sur ma musique. J'ai vu l'amour qu'il avait pour ce qu'il faisait, pour son travail. Malgré les difficultés c'est quelqu'un qui croyait positivement. Chaque fois qu'on pouvait, il donnait des conseils à tous les jeunes artistes. Je peux dire que c'est un collègue musicien, mais c'est avant tout quelqu'un que j'ai connu particulièrement, avec lequel j'ai vécu. Nous avons passé beaucoup de moments en-

semble à Pointe-Noire », a déclaré Gypsie la tigresse.

Gypsie la tigresse s'est souvenue également de la production jumele de son groupe « 242 » et celui de Sambadio, lors de la municipalisation accélérée de la Lékoumou à Sibiti. « Malheureusement l'Homme propose, Dieu dispose, je ne sais pas si c'est le destin, j'étais là à son chevet au moment où il a sorti son dernier mot avant qu'il meure. Son dernier mot c'était Amen. »

En effet, à la veille de sa mort, Sambadio tenait à voir ses amis artistes et particulièrement Zara Umporio, parce qu'ils ont partagé les choses ensemble. Effectivement, lorsque ses amis artistes musiciens, Quentin Moyascko, Gypsie la tigresse, le grand Rebelle et Zara Umporio, sont venus le voir ce midi-là à son chevet, lui qui ne parlait plus ni ne bougeait, a ouvert ses yeux et appelé Zara deux fois de suite. Sitôt, ses amis ont appelé un pasteur au téléphone pour prier pour lui. Comme s'il attendait ce moment, à la fin de cette prière, il a dit « Amen » et a fermé définitivement ses yeux.

Pour les artistes, c'est une bonne mort, parce qu'il est réparti chez le Père créateur à l'issue de la prière. Et pour les parents, Sambadio attendait ses vrais parents (artistes musiciens) pour mourir.

B.Ok.

SMIB

Dix athlètes congolais préparent l'événement dans l'incertitude

Partis pour le Kenya depuis janvier, les dix athlètes congolais continuent à affûter leurs armes pour le Semi-marathon international de Brazzaville (Smib), a-t-on appris de la Fédération congolaise d'athlétisme (FCA).

Se tiendra ou ne se tiendra pas ? Pour l'instant personne ne sait si la 17e édition du Smib aura lieu cette année en août à l'occasion de la célébration du 60e anniversaire de l'indépendance du pays. Le gouvernement maintient jusqu'à sa décision relative à l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante personnes dans les lieux publics et privés avec pour conséquence la suspension des rencontres sportives. La FCA y croit. Selon ses dirigeants, l'espoir est permis, car le Congo est un pays de sport. Dans l'attente de la décision gouvernementale, le bureau exécutif de la FCA grâce à l'appui de son sponsor la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) avait anticipé déjà le placement des dix athlètes congolais au Centre de Lornat Kiplagat au Kenya afin que ces derniers livrent des prestations de qualité le jour de la compétition. Les athlètes sont choisis en fonction des performances réalisées lors des dernières éditions.

Eric Mériadec Semba (huit fois champion national), Smith Mael Okouké (quatre fois champion), Guelord Vedzé (troisième au dernier Smib), Nelson Biyoko et Dieudonné Moukilou sont sélectionnés chez les hommes. Cleime Prudence Mambeké (trois fois championne nationale et vainqueur de la dernière édition chez les nationaux), Jodelle Ossou Wakeyi (sept fois championne nationale), Gerlucherie Mansoni (troisième lors de la dernière édition), Mariam Gama et Melvie Moudjonguelé sont les athlètes dames retenues. Les deux versions préparent avec leur entraîneur Ngatsé pour les hommes et Bahoho chez les dames dans l'incertitude la compétition où seules les autorités congolaises ont la décision de la faisabilité avec les



contraintes du coronavirus. Cela n'a pas empêché la FCA de communiquer sur leur état de forme. « Les entraînements de nos dix athlètes sont placés en haute altitude au Centre de Lornat Kiplagat au Kenya. Ce stade appartient à ce centre dont la propriétaire est une dame qui a été trois fois médaillée olympique de la course sur route », a expliqué la FCA. Cette fédération avait tenté cette expérience qui avait porté ses fruits à Ouessou. Pour la première fois depuis la création de la compétition, un Congolais est arrivé en tête des

deux podiums. C'était Eric Semba, du retour du Kenya (1h11min58 sec). Il était reparti la saison dernière à Kigali au Rwanda mais n'a cette fois pas connu les mêmes résultats. L'athlète déplorait le temps de préparation qui était court selon lui. « Si les Congolais n'arrivent pas à se placer devant les étrangers, c'est à cause du temps de préparation qui est insuffisant. C'est possible de battre les étrangers », a-t-il justifié.

Malgré la conjoncture, la SNPC avait pu financer l'an dernier le déplacement de quatre athlètes congolais à Kigali pour un stage

de préparation de quarante jours. Le Kenya et le Rwanda ou encore l'Éthiopie, ayant des villes en hauteur avec de bons athlètes remportent souvent les Smib organisés au Congo. Lors de la dernière édition, c'est le Rwandais Félicien Muhitira et la Kenyane Agnès Barsosio qui étaient les vainqueurs. Cette fois-ci si la compétition va se tenir, les athlètes congolais n'auront aucune excuse. De janvier en août, le temps de la préparation a été conséquent.

L'histoire du Smib remonte à 2001, lorsque le président de la République avait organisé le marathon pour fédérer la jeunesse congolaise, lui donner une âme citoyenne et civique, et l'amener au cœur de la reconstruction de la paix sociale et de l'unité nationale mises à mal par les affrontements récurrents que le pays a connus. Selon la SNPC, le Smib est donc né de la volonté politique du chef de l'Etat de faire converger les jeunes vers un seul et même objectif : consolider la paix, faire prendre aux jeunes une part active dans ce processus, favoriser le brassage de la jeunesse afin d'abandonner toute velléité de conflit.

James Golden Eloué

COUPE DU MONDE DE BASKETBALL

La Fiba dévoile la période de la compétition

La Coupe du monde de la Fédération internationale de basket-ball (Fiba) se tiendra du 25 août au 10 septembre 2023. Ces dates ont été confirmées lors de la première réunion en visioconférence du comité exécutif de la compétition.



Au cours de cette réunion, il s'est agi des points portant sur la gouvernance et la structure de gestion de la prochaine Coupe du monde, ainsi que sur la détermination des priorités pour 2020 ; y compris les stratégies financières, afin d'établir une feuille de route jusqu'au tournoi mondial.

La Coupe du monde Fiba 2023, prévue du 25 août au 10 septembre, sera conjointement organisée en Indonésie, au Japon et aux Philippines. La phase de groupes aura lieu dans ces trois

pays alors que la finale se disputera à Manille (Philippines). Cette compétition se déroulera dans plus d'un pays et regroupera trente-deux équipes. Selon Richard Carrion, directeur dudit comité, cette dix-neuvième édition de la compétition, dans sa version masculine est très attendue. « Nous avons tous été les témoins d'un événement incroyable l'an dernier en Chine. La prochaine Coupe du monde Fiba atteindra encore un autre niveau en 2023, puisqu'elle se déroulera dans trois pays asia-

tiques, et nous nous réjouissons de collaborer étroitement avec les nations hôtes », a-t-il signifié. Le processus de qualification pour ce plus grand tournoi du basketball est composé de six fenêtres qualificatives sur une période de quinze mois, entre novembre 2021 et février 2023, avec quatre-vingts équipes nationales engagées. Notons que le Comité de la Coupe du monde Fiba 2023 a été créé pour superviser la planification et prendre les décisions stratégiques.

Rude Ngoma

TRANSFERTS

Senna Miangué rentre en Italie

Prêté par Cagliari au Standard de Liège depuis juillet 2018, Senna Miangué ne sera pas conservé par les Rouches. Le défenseur de 23 ans va donc rentrer à Cagliari, actuel 12e de Série A.

Le fils de l'ancien Diable rouge Boniface Miangué n'est pas parvenu à s'imposer au Standard « malgré des qualités physiques évidentes et impressionnantes (il était souvent parmi les meilleurs lors des tests physiques et d'endurance) », comme l'expliquent nos confrères de la Dernière Heure.

La direction du club rouche n'ont pas levé l'option d'achat de 3 millions d'euros pour le latéral gauche.

Cette saison, le gaucher d'1m93 n'a joué que 5 matches, dont 3 en Jupiler league. L'ancien joueur de l'Inter Milan, freiné par des blessures, en avait disputé seulement 6 la saison précédente.

Sous contrat jusqu'en juin 2022, le natif d'Anvers restera-t-il au sein du club sarde la saison prochaine ? A suivre

Camille Delourme

FOOTBALL

Jesiah Ayessa Ondze Mabepa à Gueugnon



Jesiah Ayessa Ondze Mabepa évoluera au FC Gueugnon la saison prochaine (DR)

Robuste défenseur central (1m88, 90 kg), Jesiah Ayessa Ondze Mabepa s'est engagé pour une saison en faveur du FC Gueugnon, pensionnaire de National 3.

Formé au SC Balma puis au FC Istres, Jesiah Ayessa Ondze Mabepa, 20 ans, évoluait la saison dernière avec la réserve du FC Sochaux (4 matches joués en N3).

Lors de l'arrêt du championnat, pour cause de Covid-19, les Forgerons étaient 2e derrière la réserve de l'AJ Auxerre, promu en National 2.

C.D.

MÉDIAS

« Le Nouveau regard » suspendu de parution

Le Conseil supérieur de la liberté de la communication (CSLC) a interdit de parution, durant trois mois, sous toutes les formes, l'hebdomadaire « Le Nouveau regard » suite à la publication d'un article portant atteinte à une autorité.

La délibération a été lue le 4 juin par le haut conseiller, Asie Dominique de Marseille, à l'issue de la plénière du collège des membres du Conseil. Le CSLC reproche à cet organe de presse écrite d'avoir publié dans sa parution n° 245 du 11 mai, en page 4, un article sous le titre : « Les suspicions d'un coup d'Etat persistent-elles ? Le colonel Gervais Akouangué, commandant de la Garde républicaine a été évincé ».

Cet article, poursuit la délibération, est diffamatoire conformément à la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication de la presse en son article 195.

Selon la délibération, le directeur de publication du «Nouveau regard» a reconnu sa responsabilité après son audition le 25 mai par le Conseil, en prétextant « qu'il avait été induit en erreur par sa source ». A cet effet, il a présenté des excuses au commandant de la Garde républicaine.

La présente délibération sera insérée au Journal officiel de la République du Congo et communiquée partout où besoin sera, a fait savoir Asie Dominique de Marseille.

Par ailleurs, le CSLC a condamné l'agression physique le 25 mai par la Force publique à la guérite de la chaîne nationale de la journaliste Whitney Rissi Moudiongui Bisaka, animatrice d'une émission à la télévision nationale intitulé « Au pas du jour, de bon pied ma journée ».

Lydie Gisèle Oko

Le CSLC déplore l'abandon des médias publics

Au cours d'une réunion du collège des membres, le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, a fustigé l'abandon des médias d'Etat.

Le régulateur des médias estime que le ministère de la Communication et des Médias ne semble pas bien administrer les médias publics. Philippe Mvouo a salué la cérémonie des 60 ans de Radio-Congo au cours de laquelle le ministre de la Communication et des Médias, Thierry Lézin Mougalla, avait invité l'organe de régulation à l'impartialité en faisant allusion à sa réaction sur la suspension du journaliste de la télévision nationale, Rocil Otouna.

« Le régulateur relève que le gouvernement ne répond pas aux attentes des professionnels de l'information et de la communication et du peuple qui se posent des questions suivantes : Qu'est devenue l'Agence congolaise d'information (ACI), le quotidien des quotidiens ? Pourquoi depuis des années "La Nouvelle République", organe de publication du gouvernement a disparu des kiosques des



Le siège de Télé et Radio-CongoPhoto Adiacment. Que faites-vous alors du pluralisme dans l'audio-visuel public, garanti par la constitution et explicité dans la loi n°15-2001 du 31 décembre 2001?. Dorénavant, gardez-vous de donner des leçons au CSLC ».

journaux ? », s'est interrogé Philippe Mvouo. Concernant la gestion de Télé-Congo et de Radio-Congo, le président du CSLC a déclaré « L'état de Télé-Congo et de Radio-Congo est loin d'être reluisant et réjouissant. Que faites-vous pour aider le gouvernement à corriger ces insuffisances gravissimes et indignes dont vous êtes la cause principale, en raison de votre mauvais manage-

Philippe Mvouo a, par ailleurs, déploré le fait que les activités officielles du CSLC soient interdites de diffusion dans les médias d'Etat.

Firmin Oyé

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

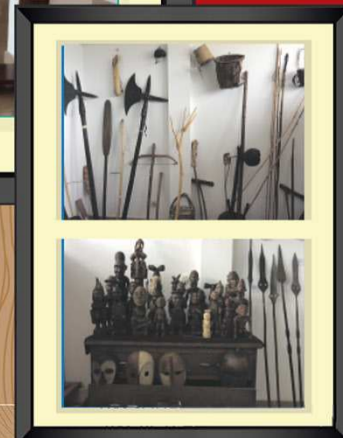
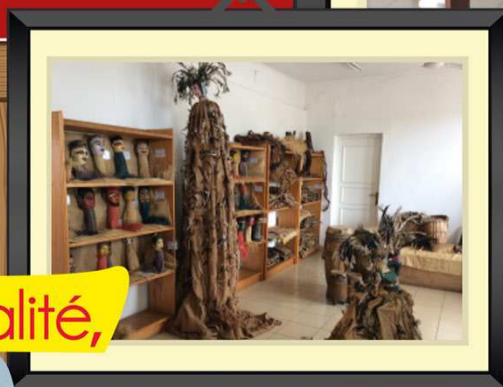
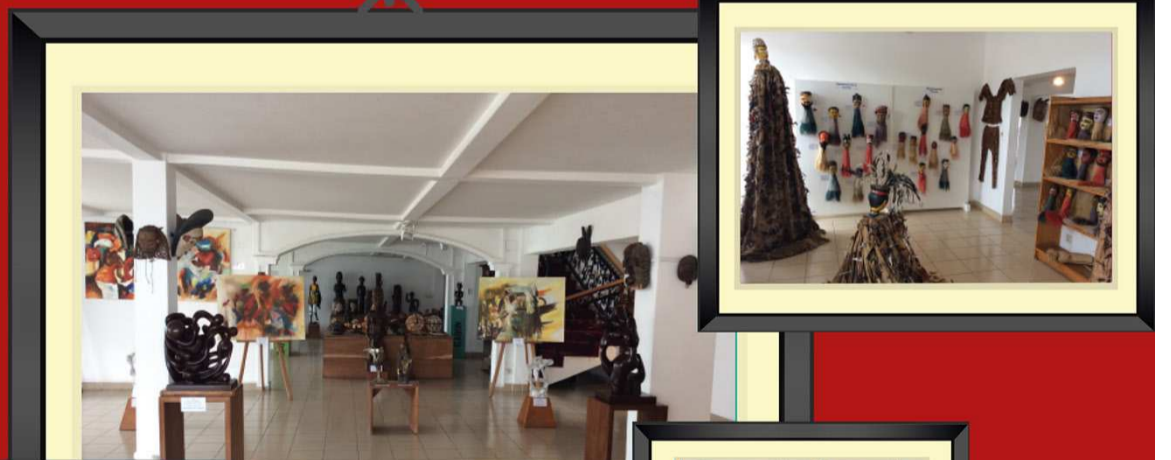
galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

COVID-19

La société Regal contribue à la riposte

Après avoir apporté les vivres et autres intrants à la police, le groupe commercial a fait un don d'aliments pour les malades en difficulté à la clinique municipale Albert-Leyono à Brazzaville.



Remise de don du groupe Regal à la clinique Albert-Leyono. DR

« Face à la pandémie de la Covid-19, nous, groupe Regal Park'n shop, avons trouvé bon de répondre à l'élan de solidarité en apportant assistance à nos compatriotes », a déclaré Calixte Ndela, représentant du groupe lors de la remise du don à la clinique Albert-Leyono. En dehors des vivres énergisants pour les malades qui ont du mal à s'alimenter, la société Regal a également apporté des fortifiants pour le personnel médical qui travaille 24/24 ainsi que des cartons de liquide de désinfection des locaux.

Le directeur de la clinique Albert-Leyono, Abel Owoma, s'est dit satisfait du geste permettant de répondre à quelques besoins qui, du reste, sont énormes. « Nous remercions beaucoup la société Regal pour ce don et profitons de l'occasion pour inviter d'autres donateurs qui peuvent faire le même geste. Ils seront les bienvenus ici à la clinique Leyono qui s'occupe de la prise en charge des cas graves de Covid-19 », a-t-il déclaré.

Bien avant la clinique Albert-Leyono, la société Regal a fait le même

geste à la direction générale de la police pour accompagner les efforts des équipes déployées sur le terrain afin de faire respecter les mesures édictées par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Le directeur de la sécurité publique, le colonel Delphin Didas Yobi, qui a réceptionné le don a salué ce geste de solidarité. Selon Calixte Ndela, le groupe Regal n'est pas à son dernier geste. Toutes les fois que les conditions le permettront, la structure continuera à apporter assistance.

Rominique Makaya

Du matériel pour fabriquer des masques alternatifs dans l'arrière-pays

Le système des Nations unies, à travers le bureau-pays de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a mis à la disposition du ministère en charge de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement 85 machines à coudre et d'autres équipements permettant de fabriquer des masques en tissu dans les départements de l'arrière-pays.



La ministre Jacqueline Lydia Mikolo recevant un échantillon des machines à coudre


Le don de l'OMS est composé, entre autres, de 8500 mètres de tissu popeline, 85 machines à coudre ainsi que des manuels de fabrication des masques de sorte que la confection se fasse dans les normes. « Ce matériel permettra de produire les équipements (masques) pour lutter contre la Covid-19. C'est l'appui que nous apportons au Congo dans la riposte », a déclaré le représentant de l'OMS au Congo, Lucien Manga.

Selon la ministre en charge de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Jacqueline Lydia Mikolo, le matériel sera mis à la disposition des coopératives des femmes dans les départements du pays où seront installées les unités de confection de masques alternatifs qui seront ensuite distribués aux populations démunies. Elle a, par ailleurs, salué l'élan de solidarité de l'OMS et d'autres agences du système des Nations unies.




R.M.



Un fournisseur unique pour votre bureau





Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz



Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous



Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo)
Brazzaville (Rép. du Congo)

+ (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09
+ (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50

salespnr@hariomtravels.net
salesbzv@hariomtravels.net

www.hariomtravels.net

FORMATION ET EMPLOI

Paul Obambi s'imprègne du fonctionnement de l'ACPE

En compagnie du ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, le président de la chambre de commerce, Paul Obambi, a effectué, le 5 juin, une visite guidée des locaux de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE), dirigée par Noelly Oyabiki Iwandza.



La visite des locaux / crédit photo adiac

La visite de l'ACPE par les deux personnalités avait pour objectif, entre autres, de se faire une idée des réformes engagées au sein de cette structure qui abrite le bureau de l'agent comptable ; la délégation du contrôle budgétaire ; la direction des maîtrises des risques ; la direction des systèmes d'information ; la direction des affaires juridiques, de la réglementation et du contentieux ; la direction de l'administration, finance et ressources humaines ; la direction intermédiation, une salle de réunion etc. « Après avoir fait la restructuration, nous avons souhaité venir constater par les faits l'existence physique de l'Agence, mais aussi le contenu de l'activité. Au niveau de chaque service, nous avons eu à faire des échanges préliminaires avec le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi. Maintenant, nous connaissons les locaux de l'Agence et son contenu, car, il s'agit de faire en sorte que les entreprises fré-

quentent au maximum cet endroit », a déclaré Paul Obambi, au terme de la visite.

« L'un des points essentiels que nous avons abordés au cours de cette visite est le fait que, chaque fois, nous devons procéder à l'échange des informations pour travailler de manière complémentaire », a ajouté le président de la chambre de commerce.

Désormais, a-t-il assuré, « l'Agence sera visitée par de nombreux entrepreneurs, de demandeurs d'emplois et des porteurs de projets ».

À la question de savoir si les entreprises pourront se retrouver par rapport au contenu de l'Agence et trouver satisfaction, Paul Obambi a répondu : « la satisfaction ne sera peut être pas totale, parce que nous sommes dans une autre œuvre humaine, mais la satisfaction y est. Vous n'imaginez pas le souci que nous avons dans des entreprises en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines. Souvent nous connaissons l'objet de notre

business, mais pour le connaître, il faut le capital humain. La gestion de ce capital humain ne peut pas se faire sans la participation de l'ACPE ».

« Nous constatons avec beaucoup de satisfaction que l'ACPE travaille avec les éléments numériques. Cela peut nous permettre d'être constamment en ligne avec elle, en dehors des déplacements physiques », a conclu Paul Obambi.

L'Agence congolaise pour l'emploi est un partenaire important pour la chambre de commerce de Brazzaville. Sa direction, située au quatrième étage de l'immeuble de l'Association épiscopale de la région Afrique centrale, est un espace d'accueil dédié aux entreprises, afin de les accompagner dans leur stratégie de recrutement, mais aussi pour toutes les questions administratives liées au marché de l'emploi. L'espace est également dédié à l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi de la catégorie «cadre».

Les Dépêches de Brazzaville

MUSIQUE

Michel Ngoualali lance « Muana JMC »

« Muana JMC », la chanson phare de l'opus, est présente en version vidéo, sur toutes les plates-formes de téléchargement dont Youtube. Les deux autres chansons à savoir « Mobikisi » et « Mystère » le sont en version audio.

L'artiste retrace dans la chanson « Muana JMC » sa carrière musicale de Brazzaville à Kinshasa. Par contre, l'épopée African-Fiesta-Sukisa est largement contée à travers la chanson « Mobikisi ». Comme toute histoire, celle-ci renferme encore des aspects souvent pas trop exploités.



L'auteur compositeur de la chanson « Muana JMC » a indiqué qu'il est confronté à un financement adéquat pour faire la promotion de ce maxi-single. « Je sollicite les amateurs de la bonne musique de télécharger ces chansons en attendant leur sortie officielle sur le marché du disque », a-t-il déclaré.

Le flutiste Michel Ngoualali fut un ancien sociétaire de l'orchestre les Bantous de la capitale, dans les années 1967. Son enrôlement en 1967 est intervenu à une époque qui peut être considérée comme étant la plus glorieuse de l'orchestre African-Fiesta Sukisa, basé à Kinshasa, actuelle capitale de la République démocratique du Congo (RDC). Certaines sources soutiennent que Michel Ngoualali aurait stimulé le docteur Nico à créer la célèbre danse « Kiri-Kiri mabina ya sika », dont les premières esquisses auraient vu le jour à Brazzaville.

Dans l'African-Fiesta Sukisa, Michel Ngoualali avait composé deux œuvres : « Capacité ya bolingo », dédiée à Munga Francisca, et « Kantshita », plébiscitée meilleure chanson de l'année 1968.

Notons que Michel Ngoualali faisait partie des dissidents qui avaient formé l'African-Soul en 1969, avant la disparition de Chantal Kazadi à Luluabourg (Kananga) en RDC.

Fortuné Ibara

RÉFLEXION

Prions pour que l'Oncle Sam ...

Disons-le, ou plutôt écrivons-le sans l'ombre d'un doute: tout le monde, y compris ses plus farouches adversaires, a besoin d'une Amérique forte, stable, ouverte, libérale, résolument engagée pour la protection de la paix sur les cinq continents. Dans le temps difficile que nous vivons où les grandes puissances se défient ouvertement, où des pandémies menacent la vie de centaines de millions d'êtres humains, où les rapports de force se modifient sur la scène stratégique mondiale, où la suractivité industrielle menace la nature qui nous entoure rien, en effet, ne pourrait être pire que de voir l'Oncle Sam sombrer

dans une crise intérieure dont les conséquences planétaires seraient à coup sûr dramatiques.

Sans remonter jusqu'à la guerre menée contre l'Empire Britannique, qui débuta en 1812 et dont le fameux titre « Oncle Sam » demeure aujourd'hui encore, pour les Américains, l'un des symboles les plus populaires, les Etats-Unis ont toujours joué au final la carte du respect de l'autre. Certes ils se sont déchirés à plusieurs reprises comme ce fut le cas lors de la guerre de sécession qui opposa les Sudistes et les Nordistes sur la question de l'abolition de l'esclavage, mais ils ont joué par deux fois un rôle essentiel

dans la préservation de la paix à l'échelle mondiale et dans la mise en place de l'Organisation des Nations unies qui garantit celle-ci depuis soixante-quinze ans. D'où la crainte qui grandit aujourd'hui dans toutes les capitales du globe de voir cette grande nation s'enfermer dans une logique de la puissance et du repli sur soi dont rien de bon ne sortirait pour la communauté internationale.

Pour dire les choses de façon encore plus directe, la posture pour le moins agressive, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur, adoptée par son président actuel, Donald Trump, fait planer une menace

globale qui s'avère très inquiétante. Outre le fait qu'elle provoque des troubles intérieurs graves dont l'assassinat de George Floyd par un policier à Minneapolis et la multiplication des manifestations de masse sur toute l'étendue des Etats-Unis donnent une idée précise, elle génère dans le même moment de fortes tensions en différents points du globe, en Asie du sud notamment, dont le pire risque de sortir à plus ou moins brève échéance. Ceci alors même que cette grande nation avait su s'imposer tout au long du siècle précédent comme le pilier incontournable de la paix mondiale.

Jean-Paul Pigasse